

2026 / 2027

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

Responsable 1

NOM et prénom :	Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
tél du domicile et/ou portable :	Situation familiale ¹ :
Mail :	¹ Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Séparé(e) – Concubin(e) – Pacsé(e) – Divorcé(e)
Adresse postale : (si différente de l'enfant)	Garde alternée ² : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
SIGNATURE	² joindre la copie du jugement ou attestation sur l'honneur signée des 2 responsables + calendrier de garde alternée

Responsable 2

NOM et prénom :	Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
tél du domicile et/ou portable :	Situation familiale ¹ :
Mail :	¹ Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Séparé(e) – Concubin(e) – Pacsé(e) – Divorcé(e)
Adresse postale : (si différente de l'enfant)	Garde alternée ² : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
SIGNATURE	² joindre la copie du jugement ou attestation sur l'honneur signée des 2 responsables + calendrier de garde alternée

ENFANT

NOM et prénom :
Date de naissance :
CLASSE DEMANDÉE :

COMMUNE DE RÉSIDENCE :
DEMANDE DE DÉROGATION VERS LA COMMUNE DE :
NOM DE L'ÉCOLE :

DOCUMENTS ET DÉMARCHES OBLIGATOIRES :

- Joignez à cette fiche un courrier adressé au président de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet expliquant le motif de la demande de dérogation et les justificatifs s'il y a lieu.
- Rapprochez vous de votre commune de résidence afin qu'elle transmette votre dossier à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

BON À SAVOIR :

- La dérogation au secteur scolaire n'implique aucun engagement en ce qui concerne l'organisation des circuits de transport scolaire. La demande de dérogation étant un choix personnel des familles, celles-ci prendront leurs dispositions pour assurer le transport de leurs enfants vers l'école de leur choix.

VISA DE LA COMMUNE OÙ EST DOMICILIÉ L'ENFANT

Attestant que l'enfant cité dans cette demande réside bien dans la commune de :

Préavis de la commune de résidence :

Favorable Défavorable

Prise en charge financière : Oui Non

(Ne concerne que les communes hors agglomération Gaillac-Graulhet)

La commune de résidence prend l'attache de la commune d'accueil sollicitée par la famille pour connaître son positionnement (notamment au vu de ses effectifs) en transmettant ce document.

Fait à le ... /... /...

Visa du Maire de la commune de résidence

VISA DE LA COMMUNE SOLICITÉE PAR LA FAMILLE

Commune de :

Avis favorable Avis défavorable

Prise en charge financière : Oui Non

Motifs:

Fait à le ... / ... /...

Visa du Maire de la commune sollicitée par la famille

VISA DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT SCOLAIRE

Commune de :

Avis favorable Avis défavorable

Motifs:

Fait à le ... /... /...

Visa du l'élu(e) Référent(e) scolaire de la commune de rattachement scolaire.

Pour les territoires accueillant des enfants de moins de 3 ans l'inscription sera validée en concertation avec le ou la directeur-trice de l'école.

VALIDATION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION Ou son représentant actant la participation financière de l'agglomération s'il y a lieu.

Prise en charge financière : Oui Non

Fait à : Técou

le ... / ... / ...

Le Président